

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	12

Le vendredi 18 octobre 2019 à 20H30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.

Date de convocation 14/10/2019

PRESENTS : BERHAULT Gérard, LEBRETON Alain, LETESTU Anne-Marie DOUILLET-LE FAOU
Odile AUFFRAY Claudine TOUDIC Daniel DE BRUYNE Fabrice DENAIS Fabienne RIVOALLAN
Marie-Thérèse FERREY GAUTIER Corinne ADAM Marcel TARDIVEL Patrick

ABSENTS EXCUSES : PIEVACHE Alain FOSSANI Véronique BRUGALAY Jean- Michel

Secrétaire : Claudine AUFFRAY

APPEL A PROJET «DYNAMISME DES CENTRES VILES ET BOURGS RURAUX » APPROBATION DU PROTOCOLE ET DE LA CONVENTION

Au terme d'un second appel à candidatures, lancé en novembre 2018, et dans la continuité des 60 projets soutenus en 2018, l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires s'engagent à nouveau, à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer de nouveaux projets de dynamisation. 70 candidatures ont été retenues. L'enjeu : accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité parfois perdue et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants.

Monsieur le Maire rappelle le projet global de la municipalité de réaliser une étude urbaine visant à identifier une urbanité intercommunale à partager sur le bassin de vie du Guinefort afin d'élaborer un plan de développement et d'actions associées permettant un aménagement cohérent et complémentaire sur ce bassin de vie.

Le projet déposé pour la commune au titre de cet appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », en phase étude, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 32 000€ (Etat 25 000€ et EPF 7 000€).

Afin de concrétiser cet engagement, la commune est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires ainsi que Dinan Agglomération un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

A ce protocole vont s'ajouter des conventions financières qui préciseront le montant de l'aide affectée à la collectivité par chaque partenaire, le cas échéant.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 » à approuver le protocole cadre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 18 janvier 2019, se prononçant favorablement sur le dossier tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Vu le courrier de DINAN AGGLOMERATION, affirmant le soutien à la commune de LE HINGLE par sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2»,

Considérant que la commune a, sur le plateau des Granits situé sur les 4 communes de LE HINGLE, BOBITAL, TREVRON et SAINT CARNE, le souhait de transformer en centralité urbaine cette centralité de fait.

Considérant que ces orientations nécessitent la réalisation d'une étude conduisant à un diagnostic général sur le plateau des granits ainsi qu'aux complémentarités entre les 4 communes afin d'identifier l'urbanité intercommunale existante.

Considérant que ces études fourniront des éléments d'aide à la décision sur les aspects techniques, urbains, financiers, juridiques et de programmation du projet de la collectivité en vue de le sécuriser et de préparer sa mise en œuvre,

Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoire et Dinan Agglomération ainsi que des conventions financières propre à chacun des partenaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et Dinan Agglomération et

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Maire à contractualiser avec les partenaires afin de bénéficier de leur soutien technique et financier,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SECRETARIAT MAIRIE – ACQUISITION D’UN ORDINATEUR

La maire présente au conseil municipal les devis reçus en mairie pour le remplacement de l’ordinateur du secrétariat mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l’entreprise FDI pour un montant total de 2 256.50€ TTC , comprenant l’acquisition du matériel , les logiciels de bureautique et un système de sauvegarde .

MODIFICATION DE L’ORGANIGRAMME DES CLES – GROUPE SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de la société BOSCHAT LAVEIX, pour un montant de 801.44€ TTC.

CIMETIERE – TRAVAUX D’AMENAGEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer une consultation pour des travaux d’aménagement des allées du cimetière.

SUBVENTION – COMITE DES FETES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’octroyer une subvention de 1 100.00€ au Comité des Fêtes.

BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET COMMUNE

Dépense

Article 022 - 30 000.00€

Article 6411 - 1 000.00€

Article 6574 + 1 000.00€

Article 6521 + 30 000.00€

BUDGET DANAVERE

Depenses 605 + 30 000.00€

Recette 7552 + 30 000.00€

RECOURS GNTP - EXPERTISE MAÎTRE D’ŒUVRE

Le maire fait le point sur la procédure engagée à l’encontre de la société GNTP concernant les travaux réalisés rue Jean Baptiste Brault.

L’expert judiciaire, mandaté par le tribunal administratif , demande à la commune de solliciter un maître d’œuvre pour la conception et l’exécution des travaux de reprise.

Le maire présente le devis de la société A’DAO URBANISME , pour la mission de maîtrise d’œuvre aménagement de la rue Jean Baptiste Brault pour un montant de 18 684.00€ TTC et le devis pour le curage et l’inspection caméra des réseaux d’un montant de 4 035.00€ TTC.

Les expertises, réalisées par l’expert judiciaire, et transmises à la société A’ DAO ne seront pas facturées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces devis.

RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le maire informe le conseil municipal que la commune est tenue de réaliser l'enquête de recensement en 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide que la commune sera composée de 2 districts

Autorise le maire à recruter deux agents recenseur et à nommer un agent coordonnateur

Détermine la rémunération de cet emploi sur la base d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe , échelon 1

Indice brut 347 indice majoré 326 .

Les frais de déplacement seront remboursés sur une base de 0.32€/km

Fixe les tâches à réaliser par ces agents :

- Participer aux deux demi journées de formation organisées par l'INSEE
- Réaliser la tournée de reconnaissance
- Procéder à la collecte du 15 janvier au 14 février

Autorise le maire à procéder au recrutement correspondant et à signer les contrats à intervenir avec les candidats recrutés.

LE HINGLE, le 7 novembre 2019

Le Maire Gérard BERHAULT

